

PLAFONDS DE RESSOURCES 2022
A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DE L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT (1)

SITUATION FAMILIALE	logement en financement PLAI	logement en financement PLUS	logement en financement PLS
1 Personne Seule	11 626 €	21 139 €	27 481 €
2 Personnes sans personne à charge à l'exception des jeunes ménages (2)	16 939 €	28 231 €	36 700 €
3 Personnes ou	20 370 €	33 949 €	44 134 €
1 Personne avec 1 Enfant à charge ou			
Jeune Ménage (2) sans personne à charge			
4 Personnes ou	22 665 €	40 985 €	53 281 €
1 Personne seule avec 2 enfants à charge			
5 Personnes ou	26 519 €	48 214 €	62 678 €
1 Personne seule avec 3 enfants à charge			
6 Personnes ou	29 886 €	54 338 €	70 639 €
1 Personne seule avec 4 enfants à charge			
Par personne supplémentaire	3 333 €	6 061 €	7 879 €

(1) Ces plafonds de ressources par composition familiale sont à comparer au revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi en 2021 au titre des revenus perçus en 2020

(2) Un "jeune ménage" est constitué par deux personnes mariées ou vivant en concubinage ou liées par un pacs et de 55 ans au plus à eux deux